



**COMMUNE DE SAINT-CERGUES (HAUTE-SAVOIE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**Arrêté n°ST-2020-123**

**Objet : Arrêté permanent de voirie au profit du service de Collecte des Ordures Ménagères et de Tri Sélectif d'Annemasse Les Voirons Agglomération**

---

Le Maire de la Commune de Saint-Cergues ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route ;

Vu les articles L2211.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 1985 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales ;

Considérant le caractère fréquent et répétitif du ramassage des ordures ménagères effectué par le service de Collecte des Ordures Ménagères et du Tri Sélectif d'Annemasse Les Voirons Agglomération, sur les voies communales et les chemins ruraux de la commune de Saint-Cergues ;

**ARRÊTE**

Le service de la Collecte des Ordures Ménagères et du Tri Sélectif d'Annemasse Les Voirons Agglomération est autorisé à emprunter la voirie communale et les chemins ruraux de Saint-Cergues.

**Article 1<sup>er</sup> :**

La présente autorisation est valable jusqu'au **31 décembre 2021**.

**Article 2 :**

Pour la collecte des ordures ménagères, les camions-bennes pourront circuler librement sur la voirie communale et les chemins ruraux de la commune.

Ils devront se conformer à la signalisation en place, excepté les limitations de tonnage.

**Article 3 :**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du respect du droit des tiers et du respect des règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois,
- Monsieur le Président du Département de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal d'Annemasse,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Reignier-Esery,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale des Voirons,
- Monsieur le Président d'Annemasse Les Voirons Agglomération,
- Le service de la Collecte des Ordures Ménagères et du Tri Sélectif d'Annemasse Les Voirons Agglomération,
- Les services techniques communaux.

Fait à Saint-Cergues, le 29 décembre 2020

Le Maire,  
Gabriel DOUBLET

  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Danielle COTLET

Affiché ou publié et notifié le 29 décembre 2020